

La fourchette anthropophage. Sur les relations entre culture, religion et droit¹

Jean-Marc Trigeaud²

Résumé: L'idée commune qui se prolonge du culturel au religieux semble tenir à un acte créatif consistant à ajouter une valeur au monde afin de le transformer; et cet acte culmine en une forme de don moral où l'homme, enviant la puissance créatrice de "l'autre homme" ou de son Dieu, vise à se l'approprier par une pratique sacrificielle; c'est alors que la culture sublime cette pratique et que la religion peut en offrir le dépassement en promouvant le sens de l'auto-sacrifice à travers un don d'amour altruiste universel; et le droit n'est à sa façon et à son tour que le processus d'institutionnalisation de sa protection dans la société civile ou du moins des conditions qui permettent de s'y ouvrir librement.

Mais les décompositions nihilistes ou d'abus précisément de la liberté et du subjectivisme empirique d'un tel sens ont entraîné des réductions successives envahissant les champs respectifs du culturel coupé de toute religion, d'une religion devenue misologique, et d'un droit conspirant contre le culturel et le religieux; d'où l'oubli général de l'acte créatif et sacrificiel dont chacun est issu et qui aboutit flatter l'équivalent de telles pratiques mais en un sens diminué, voire caricatural où l'on passe du don altruiste à l'échange, puis de l'échange à la domination égoïste.

Le symbole d'une fourchette qui sert à manger l'homme comme sur l'île de Nias en Océanie y signifie alors sa consommation alimentaire et non plus sa consommation symboliquement axiologique (comme dans l'eucharistie chrétienne où il s'agit de l'homme-Dieu). C'est ainsi, juridiquement, que le contrat dit égal de mariage étendu aux personnes de même sexe ou que le contrat dit égal de travail qualifié de "flexible" (et donc inégal entre employé et employeur) pour jeunes ou pour travailleurs menacés de licenciement montre comment l'égalité peut offenser la dignité, qu'elle soit égalité de ressemblance plutôt que de différence, ou qu'elle soit paradoxalement d'inégalité; et elle indique par là comment s'opère un acte de consommation de l'homme anti-culturel et anti-religieux où une catégorie abstraite et transversale, mue par un "lobby" absorbe les catégories individuelles les plus faibles au service sans cesse masqué des intérêts les plus forts.

Mots-clés: Reproduction-création. Laïcité culturelle. Culture à dimension religieuse. Misologie. Gnose. Secte. Contrat. Dignité. Égalité. Échange. Don. Sacrifice. Altruisme. Universalisme/généricisme.

Abstract: The generally accepted idea, which extends from cultural to religious area, seems to be resulted from a creative act, which consists in adding a value to the world with the aim to transform it. This act towers in a form of moral gift where the man, envious for the "Other Man" or his God's creative might, intends to appropriate it by means of a sacrificial practice. Culture sublimates this practice, and religious offers the surpassing in promoting the sense of self-sacrifice with a gift of universal and altruist love. The law is only a process of the institutionalisation of its protection in the civil society, or at least of the conditions which allows its free execution.

But the nihilist decompositions or the abuse of liberty and the empiricist subjectivism of this sense, have led successive reductions in the respective areas of cultural, cut off from religion, a religion became misologist, and a law conspiring against cultural and religious. Hence the general forgetting of the creative and sacrificial act at our own origin, and which leads to pander to the equivalent of these practises but in a reduced sense, or even to the caricature where the altruist gift becomes an exchange, then from exchange to a selfish domination.

The symbol of a fork which serves to eat a man, as in Nias Island in Oceania, means then his alimentary consumption and not ever his axiologic and symbolic consumption, as in Christian Eucharist with the Man-God. In this way, at juridical level, the (so-called legal) contract of marriage, extends to persons of same sex; or in the same way, the (so-called legal) contract of work, said "flexible" (and so illegal between employees and employers) for young people or workers threatened of lay-off shows as illegality is able to offend dignity, whether it is equality of resemblance rather than of difference, or paradoxically inequality. It shows there how proceeds an act of consumption of the anti-cultural and anti-religions man,

¹. Nous développons ici l'idée d'une anthropophage culturelle, religieuse et juridique qui tourne mal et devient auto-anthropophage nihiliste, que nous avons introduite dans les années 1990 (voir notre art. in revue *Vera Lex*, New York, Pace Univ., 1993, et nos textes ultérieurement recueillis dans les éd. ital. puis fr. de nos *Éléments d'une philosophie politique* en 1992-93).

². Professeur de philosophie du droit à l'Université Montesquieu Bordeaux IV. Docteur d'Etat et lauréat de l'Université de Paris Panthéon-Assas. Membre d'honneur ou correspondant des Académies (Modena, Madrid, Cordoba/Arg.)

where an abstract and cross category, moved by lobby, absorbs the weaker and individual categories in the always concealed service of the strongest interests.

Keywords: Reproduction-creation. Cultural secularism. Religious knowledge. Misology. Gnosis. Sect. Contract. Dignity. Equality. Exchange. Gift. Sacrifice. Altruism. Universalism/ generalicism.

Il n'est pas de culture sans transformation du monde, sans qu'une exigence de valeur n'y soit introduite afin de le recréer sous une autre façon qu'il n'est. Et la religion n'est rien d'autre que l'accomplissement le plus achevé d'un tel mouvement qui porte la culture à soumettre ce monde qu'elle transforme au respect de la valeur sans doute la plus haute qui se confond généralement avec celle d'un sacrifice à l'altérité et d'une ouverture au don. Ainsi conjure-t-elle les forces d'un abandon aux lois de la compensation et de la rétribution qui caractérisent une sorte de justice déjà immanente au monde, comme l'y percevaient les philosophes présocratiques. Quant au droit, il pourrait bien, selon ce schéma, n'avoir à jouer que les rôles intermédiaires entre l'œuvre culturelle dans laquelle par nature il s'inscrit, et la religion qu'il est chargé de protéger, négativement en somme, sans s'y immiscer, et tout en admettant qu'elle le dépasse et le justifie par la référence à une valeur plus élevée qu'il ne saurait s'approprier sans la réduire.

Mais encore faut-il revenir sur le processus qui conduit à cet agencement. Au cœur de ce processus, c'est au fond la même exigence axiologique que l'on retrouve et qui progresse par étapes successives jusqu'à culminer dans le religieux. Et elle démontre par là que la culture et le droit possèdent bien à leur manière une virtualité religieuse à des titres différents.

L'élément religieux implicite de la culture apparaît consister en ceci que l'homme de la création incessante qui recrée le monde en le transformant et en y ajoutant de la valeur n'entend nullement procéder à quelque échange, ni rechercher quelque contrepartie utile, que soit à lui-même, ou que ce soit même au monde; son attitude est pénétrée de la plus intime gratuité; et si elle s'adresse à la communauté des humains, c'est afin de les faire participer à ce qui est susceptible de les lier universellement par leur existence quitte à les répartir en catégories plus spécifiques, même s'il n'en a pas véritablement conscience; c'est s'orienter vers un dialogue mystérieux qui reflète la condition de chacun confrontée aux mêmes questions absolues dont la permanence ou l'identité traverse l'histoire et les sociétés; c'est accueillir enfin des réponses peut-être plus relatives à ces questions, mais offrant toutes le même contenu analogique. Toutefois, il arrive souvent que la compréhension de cette même valeur prenne des aspects initiaux qui découragent d'en retenir un sens aussi généreux et en tout cas compatible avec ce qu'une religion est censée enseigner.

Au début des cultures, il est fréquent que l'acte culturel par excellence qui prétend honorer justement la vie et qui suscite autour de lui un assentiment et une reconnaissance psycho-esthétique et affective, unissant les groupements humains, désigne étrangement un acte de mort. Mais il n'est pas rare non plus que toute religion, en sa signification monothéiste classique, ne flatte de tels actes qui, très obscurément certes, entretiennent l'idée qu'un extrême rejoint l'autre, et que se disposer à un état qui suive la postulation la plus créatrice favorable à de nouvelles naissances ou re-naissances de cette même vie, sous forme culturelle précisément, suppose d'en ravir au monde le pouvoir, de se l'attribuer à soi-même, ce qui commence, forcément, par tout acte qui tend à s'accaparer la vie d'autrui, et passe par sa destruction; "autrui" renvoyant alors à celui qui est présenté comme facteur de résistance ou d'opposition, ou comme simplement symbolique d'une rivalité dans l'existence. Ainsi s'impose à travers tout meurtre rituel et sacrificiel une culture qui s'érige en première religion, et dont les témoignages qu'elle donne concernant en particulier de telles pratiques d'anéantissement de la vie, ne cessent de nous

contraindre à réflexion. Car la facilité serait de condamner brutalement la barbarie archaïque de comportements qualifiés de caricatures de la culture et de la religion. Or ils sont bien des comportements *humains* et non animaux, et ils manifestent par définition le sens commun d'une culture et d'une religion qui sont le fait de *l'homme seul* en tant que seul il a pouvoir de modifier le monde en lui affectant une valeur qui apparemment le contredit pour s'emparer de celle dont il a le secret et qui tient à la vie. De plus, le mode d'exécution des conduites visées ne préjuge nullement de l'interprétation à donner ni à leurs effets ni à leur portée.

L'homme d'Océanie, de l'île de Nias, qui a confectionné une fourchette anthropophage afin de pouvoir avec distance et respect pour le moins cyniques consommer de la chair humaine, n'entend pas plus se nourrir ainsi que ne le ferait un chrétien absorbant l'hostie consacrée recueillie dans un ciboire que lui tend le célébrant d'un office; et s'il a tué, ce n'est pas par haine nécessairement ou par besoin de vengeance aveugle, c'est pour acquérir une capacité de vie plus grande qu'il prête au corps de sa victime et c'est afin de communier au-delà même de sa mort à un univers de forces occultes qui raniment en lui l'ardeur d'une vie dont il se sent investi pour tous.

Il peut être dès lors assez convaincant d'essayer de démontrer que l'erreur de jugement et d'absence de discernement de la valeur qui entachent la conduite humaine et la poussent à de tels actes, ne sauraient la priver de possibilités d'évolution et donc d'abandon de telles cruautés primitives, à la façon dont l'a révélé, par exemple, s'il était besoin, la conversion même de "l'esprit de la montagne" Viracocha sacrificateur en Christ sacrifié dont s'émerveillaient quelques missionnaires jésuites du XVIIe au cœur de la chaîne andine; le sacrifice d'Isaac auquel était disposé humblement Abraham marque lui-même comme l'amorce de ce type de conversion, tout en possédant sa signification propre d'acte d'inclination à la transcendance d'une volonté divine identifiée à travers un seul Dieu et par-delà un univers indistincts des esprits.

Reste à se demander si, d'un côté, une culture dite évoluée qui serait dépourvue de cet élément sacrificiel lui-même transformé et dépassé à travers le service latent à une cause assimilable au don par essence, sans ravir donc la vie de quiconque, et afin de promouvoir ce qui déploie cette vie dans ses puissances créatrices, serait bien encore, à défaut d'une telle ouverture potentielle au religieux, *une culture*; et si, d'un autre côté, un religieux qui vaquerait à une organisation sécularisée et immanente de gestions d'intérêts collectifs de bienfaisance, aidant à ce qui est déjà, tout en lui enlevant un dépassement créateur et proprement culturel, et sans donc plus entretenir l'esprit sacrificiel ou de don neutralisant tout échange et toute contrepartie, serait encore véritablement *une religion*.

La déchéance d'une culture dans les actes qui ont pour but d'exorciser ses tendances originaires à ajouter au monde sans contrepartie et à reprendre sa création sans exercer quelque pouvoir que ce soit, aboutissent à une hostilité d'ailleurs significative à l'égard de la religion. Mais que vaut une culture coupée d'une religion en arrière-plan possible? Ne retourne-t-elle pas à sa source formelle plus que substantielle, au "sujet" par lequel elle passe ou qui la médiatise et l'élabore et la crée, mais en s'appauvrissant à travers les décompositions d'un subjectivisme évoluant en solipsisme? La même pseudo-culture qui se nourrit d'actes répétitifs, de reproduction stériles, ou qui, dans l'impuissance nihiliste, "minimalisantes", compensent leur échec par l'auto-satisfaction du moi qui s'épanche, allant jusqu'à couper le rapport à un monde, à une altérité et donc fatalement à une transcendance, n'a plus en tout cas, pour se faire remarquer, que le signe distinctif de s'en prendre au religieux, témoin de sa mauvaise conscience et de son délitement interne. L'anthropophagie sacrée déformait peut-être la valeur; mais la profanation, ne pouvant l'atteindre ni l'assumer,

cherche à lui livrer combat mais un combat d'ombres, et elle finit par retourner contre elle-même l'arme qu'elle tente en vain de lui appliquer.

De même, la religion effondrée en activités de répartitions logistiques et organisationnelles, ritualisant les transversales du monde qu'elle s'efforce de rattraper, voire de séduire et de reproduire, devenant misologique et substituant la foi-obéissance, le fidéisme conformiste et piétiste à l'exigence de l'esprit lucide et critique, aux "yeux ouverts" d'une foi-connaissance capable du sacrifice à la vérité, perd très vite son statut de religion, si elle destitue ainsi la culture et ampute l'homme du *logos*. "Je vis qu'il lui fallait mourir"... entonne Edgard Poe dans *Ligeia* (repris par Roger Vitrac, dans *Dés-Lyre...*). Que peut bien signifier une religion, livrée dès lors à tous les fantasmes de la nuit, qui n'accomplirait pas une culture et n'exprimerait pas le *logos* de l'homme qui est, en lui, *logos* synergique de Dieu? Qu'en serait-il, par exemple, d'un art dit "chrétien" ou d'une vierge sainte de cathédrale, s'il n'était d'abord "art" tout court et si le personnage ne représentait une femme *universalisable* par le type esthétique qu'elle suggère? Nul besoin d'alléguer Malraux pour l'affirmer. Le sacrificiel n'est, en réalité, pas plus compris dans la religion que le sens de la vérité, et toute valeur ajoutée au monde pour le transformer s'en retire donc, d'où la tendance à n'être plus au fond qu'un simple club d'initiés préparant l'intégration dans une institution qui vise à doubler le monde pour mieux le dominer et renonce à lui préférer quelque "autre" monde qui le justifierait mais le désavouerait préalablement aussi bien en proposant de le purifier de ses maux.

Séparées, culture et religion aboutissent à de telles auto-limitations comparables, mais qui se révèlent de même portée. L'on y identifie, en effet, à *deux degrés distincts les modalités d'un même subjectivisme nominaliste et nihiliste*.

Sans se livrer à un discours décadentiste qui impliquerait l'irréversible et l'impossibilité d'un retour du même cyclique sous une forme différente, il y a, au contraire, à cet égard, un processus de l'histoire plus *hystérique* (dirait-on freudiennement) que progressiste (en langage hégélien). Mais ce que l'on présente comme *culturel* y apparaît le plus souvent à l'état diffus, à travers les fragments dispersés à l'infini d'un "moi" frappé de l'impuissance de créer, de l'incapacité à sortir de soi et à assumer son dépassement vers l'altérité; car ce moi a fini par éclater, se dissoudre et exposer à l'extérieur ses *membra disjecta*, ce en quoi l'on pourrait voir des complaisances d'évacuation digestive et quasi-fécale à psychanalyser (Ernst Bornemann s'y est employé jadis en ce sens à propos de l'argent); c'est ce que l'on peut appliquer en tout cas à bien des aspects d'un pseudo-art qui se prête à cette interprétation, qui opère d'emblée une réduction dans le vide à l'extrême du "rien" et qui échoue à manifester une présence humaine autrement que par une sorte d'activité larvaire de sécrétion mécanique précisément assimilable à celle d'une production déjective voire excrémentielle, laquelle n'engendrera en tout cas aucune vie ni n'en renouvellera aucune. Le *barava* funéraire mélanésien sculpté sur un coquillage et présenté comme "déjection de la mer" entend à l'inverse en féconder une en symbolisant un titre de propriété foncière et un pouvoir de fructification du sol nourricier...

Inutile dès lors de montrer comment la perte religieuse de l'être ou du transcendant entraîne la substitution d'un moi à l'entité divine sous le prétexte du Dieu-fait homme. L'idée d'un Dieu qui prend la condition d'homme risque de préfigurer le passage à l'immanent progressivement confondu avec l'esprit collectif en peuple inspiré, puis avec les illuminations hallucinés de sujets extatiques en proie à leur propres états singuliers sans universalisation intelligiblement accessible à l'esprit, sans plus de discernement d'une vérité objective. Il est difficile de se délivrer en pareil cas de l'enfermement obscurantiste de l'opinion irrationnelle de groupe ou de

l'enkystement dans le *pathos* émotif de l'auto-suggestion individuelle qui l'accompagne.

La *subjectivisation* privilégie la liberté, mais elle cesse d'être celle de l'esprit s'élevant à la contemplation mystique d'un référent réel et transcendant à comprendre en son idée reposant sur soi; elle est liberté purement volontaire de disposer de ses actes sans plus s'incliner *devant l'acte d'être*, elle confond d'ailleurs *acte ontologique et existentiel* et acte praxéologiquement parlant, relationnel et phénoménal, elle prend le "faire" pour la *présence*, et donc ignore le don vertical sans attente et n'admet que l'échange en rapport horizontal; une liberté qui atteindra le sommet de sa subjectivité à la fois empirique, nominale et nihiliste en osant se *revendiquer au-dessus de l'être*, et de l'être de soi-même, allant jusqu'à récuser ou nier ce dont l'on n'est pas a priori en mesure de pouvoir disposer: l'existence justifiante ou l'existence reçue, ou encore le statut dont l'on n'a pas décidé et qui s'est imposé à soi et qui traduit intrinsèquement la forme active supérieure qui informe notre propre être. C'est Aristote, dans l'*Ethique à Nicomaque*, V, 15, qui rappelle que l'on ne peut commettre à cet égard l'injustice contre soi-même en se supprimant, par exemple, sans vouloir supprimer à travers soi plus grand que soi, la Cité de laquelle émane la loi nous avisant sur ce que nous sommes – ou Dieu, est-il permis d'ajouter, dont la forme peut avoir à nous investir aussi.

La théologie de *l'acte d'être* a ainsi cédé le pas à la théologie post-métaphysique et finalement, osons-le dire, post-chrétienne de *l'acte de Parole* (idéalisme *imputativiste* de Bultmann et de Ricoeur, de Rahner ou de Marion), la théologie *objective* a basculé dans la *subjective*, celle du *pauvre* et de la misère du monde dans celle du *riche* et de l'*initié*, celle de "tous" dans celle de "quelques uns", celle du *radical existentiel* et de l'*universel concret* en sa *transcendance singulière* dans celle du *générique abstrait* (dit cependant "universel") et de l'*immanent essentialisable* de *groupe profilé*. En même temps, la théologie de la *foi-connaissance* a dévié vers celle, plus restrictive et misologique de la *foi-obéissance*: l'une éclaire sur le sens de l'exister, l'autre sur les liens qui unissent uniquement un "nous" commun mais pas avec tous... D'où une substitution immanentisante du Frère au Père, de l'identité du genre à la singularité universelle³, mais où même le pauvre peut se voir récupéré et dialectiquement neutralisé dans sa référence sémantique réelle...

Certes, le religieux eût été d'encourager la *liberté passive* de l'acceptation de l'"en dehors de soi" en son injustice sans plainte ni récrimination, liberté de résistance en même temps à tout autre autorité s'érigeant en interprète de cette extériorité problématique. Mais l'extériorité des hommes devenant insupportable, l'extériorité de Dieu (qui "répond pas") lui est assimilée pour subir le même paradoxal rejet transformant la liberté passive en liberté active, et d'autonomie du retrait. L'ultime phase de décomposition du religieux, pour renaître sans doute, est de replonger dans les abîmes de néant d'une liberté qui se fait à son tour autorité, *et autorité de substitution à l'instance divine à laquelle elle est censée se référer pour réviser de manière critique et censurer tout en dehors de soi*. Elle ne relaye plus cette autorité de l'être, elle s'en distingue, elle s'en affranchit et la remplace en prenant à son tour un chemin séparé et solipsiste. Une nouvelle voie ou "vie de l'homme" se dessine, sortie de sa "sophianité" primitive et du mystère trinitaire qui oblige à tout recentrer sur l'être s'imposant dans ses trois apparaître. C'est inverser le sens du rapport de l'apparence à l'être; et c'est ajouter à la lecture de Jacob Boehme. Après tout, une phénoménologie pseudo-chrétienne de la personne entretient en France cette conception cartésianisant le sujet pour le vouer ensuite à son relationnalisme

³ Voir notr art. sous presse "Qu'est-ce que juger en équité ou l'adhésion au réel singulier" in *L'Équité*, Assoc. des philosophes chrétiens, dir. S. Goyard-Fabre, Paris, Le Cerf, 2013.

empirique dans l'action, ce qui dissout de soi toute religion dont elle pourrait se réclamer. Le peu de culture introduite en elle la détruit irrémédiablement en faussant la perception de la transcendance de l'être et de l'existant.

Un pape lui-même, expert en théologien bonaventurienne il est vrai, et à arrière-plan scottiste, apparemment revisitée par Nietzsche et peut-être par Stirner (*Der Einzige ou sein Eigentum...*), croit pouvoir ainsi, acte d'une surprenante "désobéissance" suprême, "démètre" Celui dont il tient son *être*, sa *forme* d'être, et non sa simple *habilitation* dirigée à *faire* dans la matière de ses actes; et il agit, sans le savoir, dans la droite ligne de l'annonce fatale de Heidegger prévoyant ce geste de suicide métaphysique occidental dans ses emphatiques *Briefen über Humanismus*. Acte humaniste de défi, en effet, à la transcendance de l'être. *Meine Ehre, meine Treue und mein Glauben* sont passés de l'*Ur-sprung*, de l'*Ur-grund* des premiers temps heureux, mais que d'aucuns ne perçurent comme déjà immanents, dans l'*Abgrund*, ce qui les entraîne par en-bas, dissolvant en même temps pactes et engagements "humains, trop humains" et relativisant, précarisant à l'infini les références à une prétendue stabilité de l'être... La culture n'a jamais autant œuvré à travers une religion pour en ravager le contenu séculaire et historique par l'accomplissement de l'"humanisme" qu'elle portait en elle⁴, compris comme incapable du don à l'être et comme auto-sacrificiel. Heidegger après Nietzsche ne s'y était donc pas trompé. Mais encore n'est-ce là qu'une analyse étroite de "philosophe" qui ne quitte pas le point de vue de "raison suffisante", croyant avoir saisi toute la dimension de l'esprit et confondant *ratio* et *intellectus*, et finalement⁵: *humanisme anthropocentrique* et *humanisme théocentrique*. Car la récupération-intégration dialectique de la liberté d'origine franciscaine ainsi démontrée peut alors produire un véritablement renversement de perspective obligeant cette approche qui, au fond, s'enfonce dans un nouvel humanisme du "genre" pour critiquer l'humanisme de la liberté et cède à un nouvel anthropocentrisme subjectivisant sans voir qu'un théocentrisme peut le justifier "absolument", qui place au-dessus même de la liberté prétendument autonome une liberté elle-même *agie*, la liberté qui informe sa matière, la liberté de Dieu, celle que saint François rappelait dans son Testament être supérieure à sa Règle "positive" et déposée, en en appelant donc à une inspiration souveraine de l'Esprit. Mais il eût fallu une interprétation sans doute suarézienne (avant d'être rosminienne⁶) de composition pour assembler sans contradiction ces éléments d'apparence opposés, celle-là même que le Jésuite de Grenade et de Bordeaux a proposée dans son *De Legibus* en accommodant le subjectif et l'objectif. Quant à Rosmini, il demeurera, lui, tel Thomas Becket ou Thomas More, inflexible dans une obéissance sacrificielle, quelles que soient ses désapprobations intérieures dont on se vengera en lui attribuant, comme on sait, une quarantaine de propositions

⁴ Voir notre ouvrage *Humanisme de la liberté*, 1985.

⁵ Voir notre ouvrage *cit. sup.*

⁶ Rappelons qu'un *Code de droit canon* ne s'interprète, bien évidemment, au-delà de ses principes internes qui ne présentent de soi aucune autonomie à cet égard, qu'à la lumière d'une théologie métaphysicienne et de ses prolongements en philosophie du droit; et que le P. Benoît XVI avait insisté, il y a plusieurs mois, à l'occasion d'un discours sur la famille (v. le chap. 10 de notre *Personne, Droit..., op. cit.*), comme jadis J.P. II, concernant le mariage (v. notre *Persona*, 1990, in fine) sur la nécessité de s'inspirer précisément de la *Filosofia del diritto* de Rosmini pour toute herméneutique canoniste et de se référer, en particulier, à la fameuse proposition d'après laquelle la *persona*, qui est le fondement justifiant du Code, à la fois dans le Christ et dans l'homme en tant qu'*imago dei*, est "*il diritto sussistente*" (le fondement de l'Eglise se situe aussi dans cette "Personne" et non dans un quelconque lien social rahnérien, et vanté par la revue *Concilium*, de clercs ou de croyants, v. notre ouvrage *L'homme coupable*, 1999, p. 23); sachant que cette *sussistence* ou *sous-jacence*, de lointaine mémoire boécienne et thomiste avant d'être rosminienne, se traduit par la liberté constitutive de la *forme informante*; cette dernière liberté humaine est donc, très canoniquement, à replacer, comment en serait-il autrement ?, *sous sa propre information* qu'elle est censée tirer d'une cause divine et non plus anthropo-séculière...

posthumes inventées de toutes pièces ou tronquées et décontextualisées (le contexte recouvrant quelque cent-vingt épais volumes...) et qu'il n'a jamais en tout cas formulées, faisant injure en profondeur à sa pensée.

Le parallèle est par là des plus aisé avec le droit. S'il s'ancre, en effet, dans une culture aussi diminuée et vidée de sa substance, et s'il côtoie une religion dissociée de toute culture et elle-même entrée en décadence eu égard à son sens de valeur sacrificielle initial, son évolution tend forcément à des dénaturations semblables. Le droit est en somme victime de l'implosion interne du culturel et du religieux. Et l'on ne voit pas bien quelle valeur de justice il pourrait prolonger, s'il s'arroge à lui-même le pouvoir indépendant d'en émettre une pour se légitimer axiologiquement; s'il n'est pas l'expression d'une valeur de justice à contenu culturel qui le précède, toute prétendue valeur issue directement de lui n'est que forme le "conformisant" de manière nihiliste dans le vide (*Un-Grund*); d'où le succès, ancien il est vrai, des positivismes normativistes ou de simple méthodologie. Il finit par être disposé à servir "n'importe quel contenu", selon la formule célèbre empruntée à Kelsen.

Si, d'autre part, le droit régit une religion comme figurant dans un sous-groupe social d'appartenance à des mœurs qu'il faut bien soumettre à une même règle uniformisante de contrôle d'ordre public, s'il discerne en cette religion un mode de régulation sociale qui le copie dans cette commune absence de valeur de dépassement et de refus misologique de s'ouvrir à une exigence critique de l'esprit, alors *il n'est que la plus grande secte de l'ensemble des sectes*, celle qui s'attribue tout simplement l'appareil de commandement des normes de conformités extérieures. Rien ne pourra plus en ce sens se développer en dehors de son champ, sans qu'il s'évertue à le redéfinir à sa façon; ainsi du mariage ou du travail par le truchement d'un mécanisme: le "contrat". Mais chassez la valeur, elle revient au galop; ne parlez plus de religion, vous en révèrerez une autre comme Monsieur Jourdain la prose. Au fond, ce qui meut la secte et ses méthodes, ou son *méthodologisme* caractéristique (qui préjuge toujours forcément d'un contenu imposé qu'il n'ose hypocritement nommer), ce sont des lobbies, c'est une politique politicienne abandonnée à la loi de la jungle, aux intérêts les plus puissants.

La religion devenant sécularisée, immanentiée, politique, et toute religion du Livre a évolué ainsi en *religion positive ou pratique* d'un "vivre ensemble" éclairé, *c'est la politique de parti qui se présente comme nouvelle religion, avec ses instruments de doxologie médiatique*. Ce n'est plus la culture, la religion ou le droit qui tiennent la fourchette exposée au quai Branly et vantant l'origine axiologique de toute culture où l'homme consomme l'homme, non pas pour se nourrir, mais pour s'approprier la valeur; c'est le politique ! Mais il s'agit du "sacrifice humain" le plus horrible de l'histoire, plus inadmissible encore que ceux imputés à des populations jugées sauvages: cette fois la sauvagerie est bien animale, du fait de l'homme en son animalité par l'usage animal qu'il fait de sa liberté morale. Le politique absorbant culture (désormais "officielle", subventionnée, contrôlée), religion (d'allégeance) et droit (servile et de renoncement à son autonomie de valeur) *mange l'homme* pour, de façon hobbesienne ou machiavellienne ou spinoziste, comme on voudra, se conserver, c'est-à-dire se nourrir, et donc *en le niant!* L'église dite athée de Londres en est la confirmation, accomplissant dans un dogmatisme théiste à l'envers le même cannibalisme nihilisant.

Deux des *Cinq plaies de l'Eglise* prophétisées par le Bienheureux Rosmini au XIXe pourraient s'accomplir ainsi.

D'un côté, l'idéologie liturgiste vérifie la loi d'un devenir ritualistico-formaliste que guettent toutes les superstitions et les charismatismes avec, à l'entrée des lieux, leurs gardes ou leurs vigiles veillant aux "tenues correctes" (ou, comme en quelque galerie d'objets d'arts, le serait au surplus minimum de fonds déposés et attestés sur carte d'adhérent).

D'un autre côté, sévit le syndrome structuralo-herméneutisant qui entretient l'inattention à l'essentiel et conduit vers les cheminements latéraux ou périphériques du savoir des divers profils de la coupe, transformés en profils subjectifs d'interprétation; il introduit, lui aussi, à une gnose pour initiés, coupé de tout esprit en sa lucidité universalisatrice et critique et, plus profondément, de toute "chair" et de toute humanité sociale.

Avoir divisé en coupant de l'objet ontologique, puis du *logos* comme de l'*eros* de foi, a préparé à la rupture d'avec la vérité et la valeur de l'être, où rien ne se donne plus à consommer ou à manger que l'auto-satisfaction d'un narcissisme collectif. Tel est ce que nous avons nommé "la théologie de l'entre nous"⁷ qui flattait ouvertement en France, à la veille d'une élection présidentielle le capitalisme financier, comme si les croyants devaient respecter les règles communes d'une même société dont ils seraient les co-actionnaires privatifs, jaloux de l'être, mais inquiets de leurs placements spéculatifs d'argent en religion et de leurs montants de reversements futurs.

D'où l'attrait vers les cultures "autres" et premières, celles qui ne se sont pas désinvesties d'une valeur, ni d'une religion, ni de potentialités juridiques à naître. Ce pourrait être le désaveu de prétendus arts, cultures ou religions qui n'en ont plus verbalement que le "nom", et d'un droit qui a abandonné progressivement *règles de conduite et de sanction d'une injustice* pour adopter plutôt le régime disciplinaire des *règles d'organisation* ou des mêmes protocoles d'entrée qui servent à trier les membres de clubs agréés. L'on y sera sectatairement exigeant sur la police des comportements.

Ainsi *cuisine-t-on l'homme* sur l'autel sacrificiel du droit de la manière la plus inconsciemment profanatoire des valeurs de base d'une culture et d'une religion qui est présumée en être l'accomplissement. Ce qui conduit à des contradictions et dislocations internes. Il ne suffit pas de bafouer le respect de la dignité humaine, dans son universelle singularité existentielle, qui semble s'imposer avant toute considération d'*égalité* juridique, en termes par exemple *contractuels*, si l'on ne saurait contractualiser ni égaliser l'homme par ce biais qu'en "conformisant" et réduisant ce qui est accueilli et reçu de lui dans le plus parfait oubli de sa *dignité* propre. La "dignité" est d'ailleurs entendue alors, non plus comme *dignité dans l'être*, acquise *par* et *dans* l'existence-même, mais plutôt, à la façon de la théologie humanisante et idéaliste de la *Déclaration DH de 48*, comme *dignité à acquérir*, comme *dignification* à obtenir par *conformisation au modèle d'égalité* proposé!⁸

Pensons à cet aspect de la dignité que confère la sexualité en tant qu'elle désigne une autre dimension de la singularité ontologique. Les cultures et religions ignorent le "contrat" de mariage et lui préfèrent une "institution" ou un mécanisme "sacramental" recouvrant l'union d'une double différenciation dans l'être, existentiellement parlant, et fuyant naturellement toute homologie possible d'uniformisation générique des personnes. Or, dans leur continuité, toute relation par contrat à l'intérieur du droit s'entend d'une relation, non pas de *ressemblance* de ses

⁷ *Rivista Rosminiana di Filosofia*, Stresa, Sodalitas, CVI-IV, 2012, p. 341 s.

⁸ V. l'ensemble de nos ouvrages sur la personne et les DH, dont *Persona*, 1990, *Droits premiers*, 2001 et *Personne, droit et existence*, 2009.

termes, mais de promotion d'une *égalité de respect de leur différence*. D'où la protection que le droit assure à une double différenciation au regard de la dignité existentielle elle-même perçue du point de vue de son être singulier et de la seconde marque de cette singularité d'être que vise le sexe. Cependant, un démenti est infligé à pareille *égalité de différence* par la démarche sophistique partant du contrat supposé *pratiquer une égalité a priori et dogmatique de ressemblance*, pour ne saisir à travers elle que ce qui est susceptible de lui correspondre dans des dignités humaines désormais considérées sous l'angle de leur existence *mais amputée de sa sexualisation native*, ce que l'on nomme "mariage pour tous". Ledit "mariage pour tous" ne se réfère qu'à une *dignification* de l'homme le soumettant à son projet sur lui, et il repousse significativement sa dignité constitutive; il est clairement par conséquent en accord avec l'humanisme idéaliste et génériciste occidental, en révélant la portée dernière de ses principes inspireurs; ce qui rejoint au fond le kantisme déjà discriminatoire de Portalis dans le code civil français, sur les remarques particulièrement dures de Rosmini⁹: après le mépris de la femme, épouse et mère, ou, pour son malheur, veuve, et après l'éviction de l'enfant naturel et, pire, adultérin, voici le rejet, ultime *divisio*, du sexe, avant peut-être une division d'avec le corps, bien dans la ligne du puritanisme kantien et piétiste spénérien, qui ramènerait à un ensemble de volontés mét empiriques et nouménales et désindividualisées comme *volontés génériques de groupes*: la prochaine étape de contrats "collectifs" générationnels...

Le droit *dé-sautonomisé* et relayé aux mobiles d'opinion de lobbies catégoriels *consomme l'homme* qu'il démembré et désosse, et *visé à s'en nourrir pour alimenter l'opinion qu'il ingère dans ses désirs frustrés*.

Mais cette idéologie "hétéronomisante" qui a gagné ainsi le droit¹⁰ envahit aussi bien, récemment encore, la scène des activités sociales de travail.

Son anti-culture et son anti-religion qui font pratiquer au droit de tels sacrifices humains dans l'irrespect de l'identité existentielle de la personne sous le couvert du *contrat*, ont en l'occurrence inventé l'alibi de la "flexibilité" qui va autoriser le plus riche à augmenter son enrichissement et le plus pauvre à s'appauvrir davantage. A la faveur d'une nouvelle argumentation sophistique, le premier va pouvoir manger le second et invoquer l'appui d'un droit complice.

Mais ici l'on va plus loin, et l'égalité juridique devient incohérente et se contredit; elle se "néantise", nécosant dans ces conditions le droit tout entier. Les travailleurs, sujets de droit adultes, que protègent pourtant, dans leur vocation à contracter et à s'engager auprès d'un employeur privé, à la fois les textes généraux des grandes déclarations et les textes spécifiques du droit du travail, sont en principe soumis à la même règle d'égalité. Mais voici en série les entorses que cette règle subit en introduisant des sous-catégories injustifiées de l'intérieur des valeurs du droit, à savoir la *dignité* (mais comprise comme "*dignification*" sélective) et l'*égalité*; ce qui s'opère au nom de mobiles d'opinion extrinsèques et aboutit à un renforcement économique-social du plus fort au détriment du plus faible.

Première sous-catégorie: les "jeunes"; non les mineurs, mais les majeurs qui seraient de jeune âge et que l'on feint de vouloir plus protéger encore que les plus âgés, en leur offrant du travail qu'ils n'obtiendraient pas sinon, mais dans des conditions inférieures en temps et en rémunération; du coup, le contrat qu'on leur prépare et qui "infléchit" les conditions communes et les adapte, est *égal en soi mais*

⁹ V. le chap. 7 de notre *Droits premiers*.

¹⁰ V. la thèse de philosophie du droit de Guillaume Guyet, *Le concept d'autonomie dans les obligations privées*, Université Montesquieu Bordeaux IV, octobre 2013.

inégal par rapport aux autres qui sont assortis de conditions meilleures. Par ce biais, l'on a donc détruit la parité (d'ailleurs constitutionnelle) entre tous, *inégalisé* le travail entre sujets de droits égaux, et recouru à la qualité de "jeune" pour porter atteinte en même temps à *la dignité de la personne dans sa différence négativement appréciée* du travailleur, ce qui s'appelle une discrimination.

Mais, au-delà de la catégorie des "jeunes", la "flexibilité" admise, après négociations avec les entreprises par syndicats patronaux et ouvriers majoritaires interposés, amène au même résultat (dans la stupéfiante non prise en considération, cependant, des syndicats déclarés minoritaires, mais qui couvrent au total plus de la moitié des entreprises côté ouvrier, comme si l'on pouvait, "aux voix", "majoritairement", mais donc à l'intérieur d'une "*sanior pars*" préconstituée, s'attaquer par *consensus*, et a fortiori par *consensus partiel*, à une valeur sous-jacente de dignité et d'égalité). L'employeur en situation conjoncturelle difficile dite de "crise", mais soucieux surtout de conserver ses gains et revenus souvent exorbitants, et de les conserver, par répercussion, aux actionnaires de l'entreprise érigée en personne morale (dont le capital est divisé en parts négociables sur le marché), est autorisé à faire accepter à l'employé une réduction de salaire et un accroissement de son travail, s'il veut éviter un licenciement, le licenciement que commanderait le maintien des avantages que retire l'employeur et la garantie des gains dont il s'acquitte auprès des actionnaires correspondants, si le temps de travail et la rémunération de l'employé n'étaient donc pas réductibles en référence à la commutativité juridiquement consensuelle de tout contrat qui est ici regardée comme une valeur attardée et révisable.

Une morale utilitariste ou trivialement machiavellienne n'aurait pas inventé là non plus de meilleur argumentaire éristique pour écorner à nouveau le droit d'un côté, et pour exploiter abusivement, de l'autre, la faiblesse de celui qui n'a aucune raison, s'il travaille et apporte un profit à son employeur, lequel est réaffecté aux actionnaires, de se voir privé d'une prestation proportionnelle et adéquate en temps de travail et rémunération; mais le spécieux prétexte en sera qu'en dehors du contrat, l'idée même de toucher au profit retiré de l'exploitation de son travail au bénéfice de celui qui l'emploie et des actionnaires qui spéculent sur lui est intangible: c'est l'aveu que la justice du contrat juridique lui est dictée par *une justice venue d'ailleurs*, aux mains de capitaux économiques. Cette fois-ci, la justice kantienne "a des mains", et elle n'est déjà plus kantienne, mais voici: ses mains ne sont plus "pures"...

La solution qui s'impose au contrat de travail est donc légalement constitutive d'un *enrichissement sans cause* que par ailleurs les principes communs du droit réproouvent. D'autant qu'il faut étendre la *causa contrahendo* ou la condition implicite, ou encore la *Voraussetzung* selon la tradition romano-germanique, de la contre-prestation juridique formelle *au profit extérieur acquis par l'entrepreneur* en valorisation d'entreprise au-delà de tout contrôle du résultat de travail dont il s'approprie les fruits.

Bien singulière est donc, en politique législative, la manière affichée de piétiner le respect des personnes, le droit "au" travail et "du" travail, comme la valeur de la *dignité* qui s'affirme en droit indivisible et absolue, le travail étant présumé, semble-t-il, *fait pour l'homme* et non l'inverse, et la valeur même de l'*égalité*, dont on ne s'attendait pas à ce qu'elle soit aussi directement malmenée, car il n'est même plus besoin alors d'invoquer des valeurs culturelles et religieuses qui sous-tendent celle, élémentaire, de dignité, et qui se trouvent aussitôt congédiées. Nul n'eût osé croire que le droit pourrait devenir *inégal* pour promouvoir des inégalités sociales dans la

perception des richesses ! La fiction du “droit du méchant”, en somme, de Platon ou de Pascal, devenue réalité; l’analyse brechtienne vérifiée...

Du temps d’un marxisme aujourd’hui défunt, l’égalité juridique sacro-sainte et sanctuarisée, qu’elle soit réaliste (les prestations) ou idéaliste (les volontés), apparaissait comme le voile “fétichiste”, disait Marx lui-même, qui dissimulait et entretenait des oppressions de classes; et les juristes répondaient en arguant de l’autonomie des valeurs de justice; à quoi le marxisme objectait qu’il valait mieux une inégalité du contrat juridique au prix d’un dépérissement du droit et de l’Etat qui le protège, afin de promouvoir une meilleure égalité socio-économique en faveur des plus faibles (d’où l’idéologie du prix “coût de production”, en écho lointain au franciscanisme médiéval, et non plus du prix comme reflet de l’offre et de la demande). Mais le libéralisme injecté dans un droit qu’il nihilise et auquel il fait perdre ses valeurs, dont celle ainsi inattendue d’*égalité*, propose au fond la même démarche que le marxisme, même s’il l’entend différemment, et non pas pour promouvoir une égalité socio-économique, mais *pour promouvoir une inégalité au profit du plus fort dominant* et afin de la renforcer par un droit dorénavant instrumentalisé et “hétéronomisé”, aliéné à des mobiles de lobbies hégémonistes, et répondant dès lors à la caricature répandue par une génération marxisante d’Aragon à Sartre, marquant une régression aux années 1960...

La fourchette cannibale du droit s’est emparée de la chair encore palpitante d’un travailleur assez naïf pour croire au mythe d’une “crise” qui ne cesse d’augmenter les richesses des uns pour diminuer celle des autres, et s’attaque maintenant, au-delà de leurs biens capitalisés en actions à leur travail, à leur force de travail, à leur être, à *leur personne*, et les “mange” pour se repaître et apaiser une peu avouable soif de gain et de domination sur les existences.

Tel est, sans exagération, un droit passé au politique lorsqu’il est inféodé aux puissances oligarchiques de la société civile. Mais il ne faudrait pas croire qu’il abandonne alors toute culture et toute religion: il est le produit-même d’une culture qui s’est abîmée dans l’*acréatif*, et d’une religion qui s’est néantisée dans une sécularisation, perdant tous deux de vue l’idée sacrificielle d’un “manger” des valeurs et ne vantant plus que les exercices ludiques et complaisants de langage, les liturgies d’une Parole formelle et vide.

Il est devenu à la fois *culture et religion*, car *point d’aboutissement de toute culture* qui échappe à l’errance de la vie singulière du poète maudit et s’officialise et se confond avec une culture académique, celle dont “l’excellence” si recherchée (pour reprendre le concept maçonnique) se situe dans l’assimilation même, identitaire, au droit. Il est *même l’horizon de rêve de toute religion*, qui à force de discours de théologie positive ou pratique sur le “vivre ensemble” et le “lien social”, aspire elle aussi à une *juridicisation* capable d’éradiquer en elle les substrats encombrants d’une référence à la transcendance, à l’altérité, à l’existence et à la singularité personnelle.

C’est pourquoi la fourchette finit par désigner une sorte de signe de ralliement commun dans l’incompréhension d’un sens que l’on croit être prosaïquement alimentaire. Le sens est sémiotiquement anéanti dans le signe, ce qui rassurera tout le monde. Il est vrai que pour mieux “vendre” déjà les moules à hosties sacrées de la collection d’André Breton, un commissaire priseur de l’hôtel Drouot les avait plutôt présentés comme des moules à gaufres! Leurs acheteurs dit-on, chanteurs du *showbiz* anglo-américain, Madona et Elton John, fascinés, ne furent toutefois pas dupes, qui en firent monter les prix. Mais nous ne devons pas être dupes non plus de ce jeu de fourchette du droit, de la culture et de la religion en déclin les uns les autres manifestes. Il pourrait y avoir des lendemains de rebondissements créateurs ou re-

créateurs réveillés par l'assoupissement caractéristique du *omne animal triste*... Car la fin assignée à une fourchette ne se déduit pas de son utilité matérielle, pas plus que l'amour ne dérive du sexe. Et tout ne se termine pas non plus à ce qui apparaît de l'extérieur n'être qu'un repas nourrissant les fauves ou les opinions établies.

Recebido para publicação em 09-03-13; aceito em 08-04-13